

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à la salle Richelieu, le **jeudi 16 décembre 2021 à 14 h 15**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Marc-André Guertin, maire
Madame Mélodie Georget, conseillère
Monsieur Gaston Meilleur, conseiller
Monsieur David Morin, conseiller
Monsieur Claude Rainville, conseiller
Madame Isabelle Thibeault, conseillère

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Marc-André Guertin.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Est absent :

Monsieur Marcel Leboeuf, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Nomination au poste de directeur au Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
4. Embauche au poste d'adjoint administratif à la Direction générale de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
5. Autorisation de signature - Programme « Affluents Maritime ».
6. Contribution pour fins de parc - 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.
7. Adoption du Règlement numéro 1315, intitulé: « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire ».
8. Adoption du Règlement numéro 828-49, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022 ».
9. Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu - Approbation du règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne incendie sur le lot 4 555 318 au cadastre du Québec, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de 10 998 000,00 \$ et un emprunt de 10 998 000,00 \$ nécessaire à cette fin.
10. Questions de l'assistance.
11. Levée de la séance.

...Monsieur le maire Marc-André Guertin ouvre la séance.

...Dépôt du certificat de convocation.

2021-467

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2021 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 16 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-468

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTEUR AU SERVICE DU LOISIR ET DE LA CULTURE - MADAME ÉLIZABETH CANTIN

CONSIDÉRANT QUE madame Élizabéth Cantin occupe actuellement le poste de directrice par intérim au Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur dudit service;

CONSIDÉRANT QUE madame Cantin a démontré qu'elle possède les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme madame Élizabéth Cantin à titre de directrice du Service du loisir et de la culture de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 2, échelon 5), et ce, à compter du 20 décembre 2021.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 9 décembre 2021.

2021-469

EMBAUCHE AU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF À LA DIRECTION GÉNÉRALE - MADAME VÉRONIQUE DUBUC

CONSIDÉRANT l'ouverture d'un concours afin de combler le poste d'adjoint administratif à la Direction générale;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection juge que madame Véronique Dubuc a les compétences requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
APPUYÉ PAR : Monsieur David Morin
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil embauche madame Véronique Dubuc au poste d'adjointe administrative à la Direction générale, suivant la politique de travail et salariale des cadres de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (classe 7, échelon 6), et ce, à compter du ou vers le 20 décembre 2021.

Que cette embauche soit faite selon les conditions indiquées au rapport de madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 8 décembre 2021.

Qu'il y a des crédits disponibles tel qu'en fait foi le certificat de la trésorière en date du 9 décembre 2021.

2021-470

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME « AFFLUENTS MARITIME »

CONSIDÉRANT QUE le 30 novembre 2021, une demande de financement a été déposée par le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire au programme Affluents Maritime déployé par le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ);

CONSIDÉRANT le dépôt par ledit Centre du projet intitulé « Caractérisation et intervention dans les milieux naturels en bordure de la rivière Richelieu » qui permettra :

- d'identifier un potentiel d'accès à la rivière pour les citoyens de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;
- de sensibiliser les propriétaires riverains;
- de mener une intervention de restauration d'un milieu naturel;

CONSIDÉRANT QUE la restauration prévue dans le cadre de ce projet cible trois occurrences de renouée du Japon, localisées sur deux sites principaux appartenant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, soit le ruisseau de la gare (lot 5 136 640 au cadastre du Québec) et le quai municipal (lots 3 955 856 et 2 348 801 au cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des terrains visés par les travaux doit signer un formulaire de « Consentement à l'exécution des travaux sur terre privée »;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise monsieur Benoît Larivière, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, à signer le formulaire « Consentement à l'exécution de travaux sur terre privée » du Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) dans le cadre de la demande de subvention déposée par le Centre de la Nature du mont Saint-Hilaire au programme Affluents Maritime.

2021-471

CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC - 505, BOULEVARD SIR-WILFRID-LAURIER (LOT 6 451 324)

CONSIDÉRANT QU'une demande de transformation de bâtiment a été déposée au comité consultatif d'urbanisme le 27 juillet 2021 visant la propriété située au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, dans le but de démolir le bâtiment actuel et de reconstruire un bâtiment d'« habitation collective » incluant une suite commerciale au rez-de-chaussée;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-338, adoptée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 août 2021, par laquelle le conseil approuvait la recommandation CCU-21072728 dudit comité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement de zonage numéro 1235, le redéveloppement de la propriété sise au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier implique une cession pour fins de parc en terrain équivalente à 10 % de la superficie totale de l'immeuble ou le paiement d'une somme équivalente à 10 % de la valeur marchande du lot constructible visé par le projet de redéveloppement;

CONSIDÉRANT QUE le site visé par le projet est situé en bordure du boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans un secteur bien desservi en parcs et espaces verts;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve une contribution monétaire afin d'acquitter la contribution pour fins de parc dans le cadre du projet de redéveloppement du lot 6 451 324 au cadastre du Québec situé au 505, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, ayant pour but la démolition du bâtiment actuel et la reconstruction d'un bâtiment d'« habitation collective » incluant une suite commerciale au rez-de-chaussée;

Qu'à cette fin, le propriétaire verse à la Ville de Mont-Saint-Hilaire une somme de 445 000,00 \$ représentant 10 % de la valeur marchande du lot à redévelopper, établie le 8 novembre 2021 par la firme d'évaluateurs agréés Sylvestre Leblond et associés pour le lot 6 451 324 au cadastre du Québec, à titre de contribution pour fins de parc, tel que requis en vertu du Règlement de zonage numéro 1235 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2021-472

RÈGLEMENT NUMÉRO 1315 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES ET DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 DANS LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1315 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Morin

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 1315, intitulé: « Règlement décrétant les taux de taxes foncières générales et spéciales et des compensations pour les services municipaux pour l'année 2022 dans la ville de Mont-Saint-Hilaire », soit et est adopté par ce conseil.

2021-473

RÈGLEMENT NUMÉRO 828-49 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 828 SUR LA TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2022 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 828-49 a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un projet de règlement lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 décembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE copie du projet de règlement a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE mention est faite de l'objet du règlement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gaston Meilleur

APPUYÉ PAR : Madame Mélodie Georget

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le Règlement numéro 828-49, intitulé: « Règlement modifiant le Règlement numéro 828 sur la tarification des services municipaux pour l'année 2022 », soit et est adopté par ce conseil.

2021-474

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU -
APPROBATION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UNE CASERNE INCENDIE SUR LE LOT 4 555 318 AU CADASTRE DU QUÉBEC,
DES TRAVAUX DE VOIRIE, D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS, D'AMÉNAGEMENTS
PAYSAGERS, D'AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS COMPLÉMENTAIRES, ACQUISITION
D'AMEUBLEMENT, DES TRAVAUX CONNEXES, DE MÊME QU'AU PAIEMENT
D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET AUTORISANT UNE DÉPENSE DE
10 998 000,00 \$ ET UN EMPRUNT DE 10 998 000,00 \$ NÉCESSAIRE À CETTE FIN**

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) souhaite procéder à la construction d'une caserne incendie sur le lot 4 555 318 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR a adopté le 21 octobre 2021 le Règlement numéro 2021-018 décrétant une dépense de 10 998 000,00 \$ et un emprunt de 10 998 000,00 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même que le paiement des honoraires professionnels nécessaires à la construction de la caserne 21;

CONSIDÉRANT la réception dudit règlement le 26 octobre 2021;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la RISIVR doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Madame Isabelle Thibeault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le Règlement numéro 2021-018 adopté par la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu (RISIVR) le 21 octobre 2021, soit le règlement décrétant des travaux de construction d'une caserne incendie sur le lot 4 555 318 au cadastre du Québec, des travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts, d'aménagements paysagers, d'aménagements extérieurs complémentaires, acquisition d'ameublement, des travaux connexes, de même qu'au paiement d'honoraires professionnels et autorisant une dépense de 10 998 000,00 \$ et un emprunt de 10 998 000,00 \$ nécessaire à cette fin.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

2021-475

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mélodie Georget

APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Rainville
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance extraordinaire du 16 décembre 2021 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 14 h 27.

Marc-André Guertin, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**